

Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat).

www.icmpd.org/MC2CM

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, copié ou transmis sous quelque forme ni par quelque procédé que ce soit, électronique ou mécanique, ce qui inclut la photocopie, l'enregistrement et tout stockage d'informations ou système de récupération, sans la permission des détenteurs des droits d'auteur.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union Européenne (UE) et de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC). Le contenu de cette publication est la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être compris comme reflétant les vues de l'UE ou de la DDC.

Co-financé par l'Union Européenne



Co-financé par

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

Mis en œuvre par



MC²CM

MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION

PROFIL MIGRATOIRE DE VILLE VILLE MÉTROPOLITAINE DE TURIN

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Ce document est une synthèse du Profil migratoire de la Ville métropolitaine de Turin et du Document de priorités rédigés dans le cadre du projet Migration Ville-à-Ville en Méditerranée qui vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance migratoire au niveau municipal, à travers un réseau de villes en Europe et dans le sud de la région méditerranéenne.

Plus d'informations sont accessibles en ligne: www.icmpd.org/MC2CM.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE (2016)	
Contexte politique et administratif	La Ville métropolitaine de Turin est située au nord-ouest de l'Italie, dans la région du Piémont et est compétente dans la zone qui comprend la Ville de Turin (4ème ville la plus large d'Italie) et 314 autres municipalités
Population	2 282 197
Part de la population de la ville dans la population totale	3,8 %
Résidents étrangers	221 961
Part des étrangers dans la population de la ville	9,7 %

CONTEXTE MIGRATOIRE

Selon les chiffres de 2016, le nombre de résidents étrangers dans la Ville métropolitaine de Turin est de 221 961, représentant un peu moins de 10% de la population résidente totale. La grande majorité de ces étrangers (62%) vit dans la ville de Turin. En 2010, le nombre de résidents étrangers a atteint un pic et a décliné depuis. Ce déclin net peut être en partie expliqué par la crise économique qui a commencé en 2008 et qui a particulièrement frappé la région du Piémont avec des conséquences disproportionnées sur les performances professionnelles des migrants, particulièrement depuis 2011. Au même moment, une part grandissante de résidents immigrants continue de s'installer dans la localité. Entre 2012 et 2015, les demandes de naturalisation italienne dans le territoire urbain a plus que doublé pour atteindre 3 869. Selon les chiffres du 1er janvier 2016, 40 034 citoyens étrangers détiennent un permis de séjour à long-terme. Alors que les demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale représentent une plus petite part de la population étrangère, leur nombre est en rapide augmentation. En 2015, 2 945 personnes ont déposé une demande d'asile dans la zone métropolitaine de Turin, soit une augmentation de 150% par rapport à 2014.

SITUATION DE L'IMMIGRATION

Selon les chiffres de 2015, les principaux pays d'origine de la population étrangère de Turin sont la Roumanie (46%), le Maroc (12%), l'Albanie (5%), la Chine (5%) et la Moldavie (3%). Le phénomène de regroupement familial a équilibré la proportion hommes - femmes au fil du temps et aujourd'hui les femmes sont plus nombreuses que les hommes (118 717 femmes et 103 244 hommes résidents étrangers en date du 31 décembre 2015). 37% des résidents étrangers se trouvent dans la tranche d'âge de 25 à 44 ans.

POLITIQUE MIGRATOIRE LOCALE

Le rôle de la Ville métropolitaine dans le domaine de l'intégration des migrants n'a jamais été défini par la loi mais est né de stratégies financées par les gouvernements nationaux et régionaux ainsi que des compétences contenues dans les domaines politiques tels que l'emploi et la formation professionnelle ayant une incidence directe sur l'intégration des migrants.

L'approche de la Ville métropolitaine en ce qui concerne les politiques d'intégration des migrants repose sur les piliers suivants:

- a_ **la migration est vue comme un phénomène structurel** qui requiert des réponses institutionnelles structurées, d'inclusion cohérentes et linéaires pour les migrants,
- b_ une **approche grand public** consistant à intégrer les mesures et services fournis par les différents départements afin de développer des voies d'inclusion cohérentes et linéaires pour les migrants,
- c_ le rôle de la **Ville métropolitaine en tant qu'agent de développement local** promouvant la coordination et les synergies parmi les acteurs clés, publics et privés.

Les Services de la Ville métropolitaine qui comptent le plus pour l'intégration des migrants et qui ont traditionnellement développé le plus de mesures à cet égard, au-delà des obligations formelles, sont: L'éducation et la formation professionnelle, le travail, l'égalité des chances et la politique sociale.

Des actions ont été développées ces dernières années autour des thèmes de la médiation culturelle, la formation professionnelle pour les fonctionnaires et les travailleurs dans le domaine de l'immigration, les cours de langue pour les citoyens étrangers, l'évaluation des compétences informelles des migrants (c-à-d. non-attestées par un certificat), le soutien de l'intégration professionnelle des secteurs domestiques et des soins où la présence de travailleurs étrangers est particulièrement élevée, et la lutte contre la discrimination.

Une grande part des mesures d'intégration des migrants exécutées au niveau métropolitain sont le résultat de l'initiative des acteurs clés locaux. Cette approche ascendante permet le développement d'interventions conformes aux spécificités locales mais augmente également la dépendance de ces politiques à la bonne volonté et l'engagement des fonctionnaires et décideurs.

Certaines des interventions locales les plus innovantes sont basées sur des projets. Ceci illustre l'engagement et l'efficacité des acteurs clé locaux. Dans le même temps, cela crée une dépendance aux appels à propositions, ralentissant le développement de stratégies et interventions à long-terme. Cela signifie également que certains projets innovants et portant des fruits sont interrompus, ce qui entrave leur impact potentiel ainsi que les ressources humaines et la capacité organisationnelle des organismes d'exécution.

Dans le cadre du projet MC2CM, le groupe de parties prenantes de Turin (représentants de la région du Piémont, la Ville métropolitaine, les municipalités de la zone métropolitaine et les ONG) à travers des entretiens individuels et des groupes de discussion tenus en mars 2017 a permis l'identification de 4 priorités pour les politiques d'intégration dans la ville métropolitaine:

1. **Intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés**
2. **Cohésion sociale et développement de bonnes relations entre les nouveaux venus et les communautés locales**
3. **Accès des migrants à un logement décent**
4. **Intégration des enfants de migrants, migrants dits de deuxième génération**

INTÉGRATION DE LA MIGRATION À LA PLANIFICATION LOCALE

La Ville métropolitaine applique une approche intégrée dite grand public ou de «mainstreaming» à l'inclusion des migrants. Cette approche est complétée par des mesures portant une attention spéciale aux obstacles particuliers rencontrés par les migrants dans l'accès à des services généraux. Deux mesures ciblées sont par exemple la médiation interculturelle et les cours de langue dispensés aux migrants dans le but d'éviter l'exclusion. Indépendamment du processus d'intégration, suite aux contraintes budgétaires des dernières années, la ville a réduit l'offre de certaines des mesures spécifiques aux migrants.

Autorités locales ayant compétence dans la gouvernance migratoire locale

Ministère de l'intérieur	Prefecture (Prefettura)	Représentation du Ministère de l'intérieur au niveau de la province. Coordonne l'Observatoire interinstitutionnel de la population étrangère dans la zone métropolitaine et, conjointement avec les municipalités, détient les responsabilités principales dans le domaine de premier accueil des demandeurs d'asile (centres CAS)
Région du Piémont	Le Département régional des politiques pour la jeunesse, le Droit aux études universitaires, la Coopération internationale, l'Égalité des chances, les Droits civils et l'immigration Institut de recherche socio-économique (IRES)	Responsable pour l'intégration des migrants et la participation active, l'égalité des chances et les questions de lutte contre la discrimination. En charge de la coordination de la Table régionale sur l'asile et de la gestion de la plus grande partie du Fonds européen asile, migrations et intégration (Asylum, Migration and Integration Fund - AMIF), fonds provenant du Ministère de l'intérieur et du Ministère du travail et des politiques sociales Comprend l'Observatoire régional sur la migration. Joue un rôle crucial dans la gestion des projets régionaux de l'AMIF
Ville métropolitaine de Turin	Service social et de l'égalité des chances Éducation et formation professionnelle de la Ville métropolitaine de Turin/région du Piémont	A pour but de promouvoir la coopération, l'échange d'informations et la diffusion des bonnes pratiques dans les domaines de l'égalité des chances, de la lutte contre la discrimination et de la protection de la jeunesse et des citoyens. Comprend les compétences relatives à l'intégration des migrants au niveau métropolitain Lance des appels à propositions pour les organismes de formation pour organiser des formations professionnelles, y compris des cours en langue italienne et de la médiation culturelle
Ville métropolitaine de Turin	Service du travail (Agenzia Piemonte Lavoro) Département des politiques sociales, ce qui comprend le Bureau des étrangers Département de l'égalité des chances	Gère les services d'emploi métropolitains, y compris les centres d'emploi Comprend le Bureau des étrangers et des voyageurs. Responsable des centres d'hébergement de la ville pour les migrants forcés (centres SPRAR) Promeut les politiques d'égalité des chances et la participation des «nouveaux citoyens» à la société locale. Diffère du Département des politiques sociales, c'est un département sans portefeuille et son mandat est la promotion d'une approche interdépartementale de l'intégration des migrants

Organisations non - gouvernementales actives dans la ville dans le secteur de la migration et de l'intégration

Ufficio Pastorale Migranti	Branche opérationnelle de la Curie de Turin particulièrement dédiée à la migration et à l'asile	
Église vaudoise	Consacre une part importante des revenus collectés par la taxation générale aux initiatives concernant les migrants.	
Gruppo Abele	Fournit des services aux groupes vulnérables tels que les sans-abris et les victimes de la traite d'êtres humains ce qui inclut une proportion élevée de migrants. Mène également des activités dans les domaines de la jeunesse, de l'emploi et de la coopération et du développement. Les lobbies de ces groupes, aussi bien au niveau local que national, participent activement au débat public et encouragent l'engagement civique	
AMMI	Association locale de médiateurs interculturels	
ASAI	Association locale connectée aux Salésiens et particulièrement active pour les jeunes migrants	
Association Mosaico	Association locale mixte de ressortissants italiens et de migrants connectée à l'Église vaudoise et particulièrement active pour l'asile	
ASGI	Associazione Studi Giuridici sull'Immigrazione (Association sur les études juridiques de la migration), association d'avocats à but non-lucratif qui offre une formation dans le domaine de la migration et de l'asile et une assistance juridique aux migrants	

CADRE INSTITUTIONNEL

La Ville métropolitaine de Turin est l'une des 10 entités métropolitaines administratives nées en Italie en 2015, remplaçant les anciennes provinces avec moins de compétences que celles accordées à ces dernières. Bien que la Ville métropolitaine de Turin ait de plus grands pouvoirs que les autres zones métropolitaines, ceux-ci restent insuffisants pour faire face seule à la migration.

Coordination et coopération au niveau municipal

Le principal groupe de travail interinstitutionnel au niveau métropolitain est l'Observatoire interinstitutionnel de la population étrangère dans la Ville métropolitaine, établi en 1996 et coordonné par la Préfecture de Turin. Son but est de collecter des données statistiques sur la présence et l'intégration des migrants dans la zone métropolitaine afin de publier un rapport statistique annuel visant à soutenir le développement de politiques informées et basées sur des faits. En 2011, les Services de la Ville métropolitaine pour l'éducation, la formation professionnelle, le travail et le social et l'égalité des chances dont les principales responsabilités ont trait à l'intégration des migrants, ont établi sur une base informelle la-dite Unité de migration dont le but est la coordination de l'analyse des données pour les rapports annuels de l'Observatoire interinstitutionnel, le développement des synergies entre les trois services et une approche intégrée à l'égard des migrants. Enfin, l'engagement des organisations de la société civile dans les mesures d'intégration a toujours été central et stratégique pour la Ville métropolitaine qui a employé une «approche de partenariat».

Coordination et coopération avec les niveaux régionaux et nationaux

Il y a de la place pour progresser sur les mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux de l'immigration à Turin. La coopération formelle entre la Ville métropolitaine et les institutions nationales dans le domaine de la migration est quasi inexistante. Ceci est dû au fait que la Ville métropolitaine n'a pas de responsabilités formelles dans le domaine de la migration, elle ne participe donc à aucun organe interinstitutionnel ou groupe de travail sur le sujet. La coordination avec la région et les municipalités a généralement été déclenchée par des mécanismes de financement ou initiatives ad hoc.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La Ville métropolitaine de Turin est engagée dans plusieurs réseaux internationaux. La ville participe à des activités liées à la migration au travers de, entre autres, Metropolis, Eurocities et CGLU. Des partenariats internationaux ayant trait à la migration ont également été développés dans le domaine de la coopération et du développement. La Ville métropolitaine de Turin est partenaire d'Arco Latino et coopère depuis 2005 avec le PNUD.

PERCEPTION PUBLIQUE DE LA MIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Selon l'Étude européenne de perception de 2013 «la qualité de vie dans les villes» réalisée à travers 79 villes européennes, l'attitude des personnes vivant dans la ville de Turin – et non pas la zone métropolitaine entière – à l'égard de la migration et de l'intégration est plutôt négative. 50% des répondants sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle «la présence d'étrangers est bonne pour Turin» ce qui la place parmi les réponses les plus faibles dans les villes italiennes et d'Europe. Néanmoins, sur la base des résultats de cette étude la tendance générale de la perception est positive pour Turin par rapport aux autres villes italiennes.

	Éducation et formation professionnelle	Emploi et entrepreneuriat	Affaires sociales	Protection contre la discrimination	Logement	Participation politique et inclusion aux processus décisionnels locaux
Compétence de la VM	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiellement	Non
VM Instrument de mise en œuvre	Services d'enseignement et de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Service du travail (jusqu'à la fin de la transition institutionnelle) Centres d'emploi (CE) 	Service de l'égalité des chances et des politiques sociales	2011 – 2014 Satellite provincial de lutte contre la discrimination pour l'UNAR (Bureau national de la lutte contre la discrimination raciale)	Observatoire des besoins en logements sociaux pour l'attribution de logements publics	
Politiques et projets de la VM concernant l'intégration des migrants	<ul style="list-style-type: none"> Cours complémentaires / supplémentaires d'italien pour les étrangers Voies particulières pour les étrangers hautement qualifiés et individus de la seconde génération à travers le projet «Prov@work» avec les professionnels de la VM hautement qualifiés du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec ONG et secteur privé pour garantir la présence d'experts de la médiation culturelle dans chaque CE Collaboration entre le Service du travail, les centres d'accueil, la préfecture et la municipalité de Turin pour l'enregistrement des réfugiés en tant que chômeurs et la mise en place de services d'information Reconnaissance des compétences dites informelles et non-formelles Sessions d'information et de conseil pour les jeunes «Lunedì Giovani» Soutien aux travailleurs domestiques et de la santé (dont une grande partie sont des migrants) avec le projet «A.F.R.I.PRO» Sessions de formation pour jeunes et au sein d'entreprises locales (plan UE «garantie jeunesse») Participation au groupe de travail contre l'exploitation des travailleurs et travailleurs migrants (préfecture, région du Piémont, municipalité de Turin et ONG) Lutte contre la discrimination sur le marché du travail grâce à la participation au projet «Lo sapevi che?» (2013 – 2015, IEF) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles interventions pour soutenir les personnes vulnérables (nouveaux pauvres, migrants, personnes âgées, etc.) Soutenir le développement de systèmes locaux sensibles à l'égalité des chances et lutte contre toute forme de discrimination Intégration des migrants forcés à travers l'identification, diffusion des bonnes pratiques et de la coordination institutionnelle des municipalités entre elles et entre les niveaux institutionnels Participation au groupe de travail informel sur les transports publics et les migrants avec la Préfecture, la Région du Piémont, l'Agence régionale des transports publics, les municipalités et les coopératives sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du Front office et soutien aux victimes de discrimination Coordination du réseau provincial des ONG sur la lutte contre la discrimination Suivi de l'évolution de la discrimination dans la zone métropolitaine Information sur et diffusion des bonnes pratiques dans la VM 	Gestion de l'Observatoire qui surveille les politiques de logement au niveau de la province	La Région du Piémont veut émettre une nouvelle loi régionale sur la migration avec l'aide d'un corps consultatif impliquant des citoyens étrangers. Pour rédiger l'ébauche de la loi, la Région a entamé un processus participatif avec les acteurs clés, publics et privés, du domaine de la migration et impliquant la Ville métropolitaine de Turin
Accès des migrants	La formation est adressée à l'ensemble de la population avec un petit nombre de places réservées aux chômeurs étrangers	L'approche d'intégration conduisant la grande majorité des migrants vers les services généraux	Le multiculturalisme est l'un des 6 objectifs de développement social principaux du Plan social métropolitain	Les activités abordent toutes formes de discrimination mais les plaintes pour discrimination raciale et religieuse représentaient la majeure partie des plaintes en 2014 (48%)	Le suivi comprend les bénéficiaires étrangers	
Commentaires	La VM de Turin est parmi les pionniers nationaux dans la formation de médiateurs culturels et du personnel infirmier et soignant, et dans la reconnaissance des compétences informelles qui touche de nombreux migrants	Malgré les tentatives d'amélioration des services pour réfugiés, leur accès aux services de l'emploi reste insuffisant du au manque de soutien spécifique	Selon les informations de février 2017, le Plan social métropolitain doit encore être formellement adopté	Convention UNAR/Région du Piémont/VM et financement conséquent du satellite conclu en 2014. Depuis la VM a accepté de relancer le satellite avec son propre personnel et financement (reprise des activités prévue pour 2017)	Les compétences en matière de logements sociaux sont principalement tenues par la Région et les municipalités	Les ressortissants étrangers, à l'exception des ressortissants de l'UE, ne sont pas autorisés à voter lors des élections locales